

	DAMRI : comité de suivi DAMRI	Version 1 – janvier 2026
---	--	---------------------------------

DAMRI est l'outil d'auto-évaluation du risque infectieux en établissement social et médico-social (ESMS).

Il fait suite à la démarche d'analyse du risque infectieux (DARI) mise en place depuis 2012 (1).

Son objectif est de permettre à tout ESMS de cartographier son risque infectieux, de mesurer son niveau de maîtrise et de mettre en place son plan d'actions d'amélioration hiérarchisées. Il est, de plus, un outil support de communication.

La conduite du DAMRI dépend de l'engagement du directeur ou son représentant dans la démarche et est facilitée par la mise en place de mesures organisationnelles avec notamment la désignation d'un responsable mandaté, la constitution d'un comité de suivi composé au minimum du directeur ou de son représentant, d'un médecin intervenant dans l'établissement (le médecin coordonnateur dans les EHPAD) et d'un cadre infirmier ou d'un infirmier référent, appuyé idéalement par une ressource ayant une expertise en hygiène (1).

Le **comité de suivi DAMRI** est installé à l'initiative du directeur de l'ESMS ou son représentant.

Pour lancer la dynamique, une invitation est adressée, par la direction de l'ESMS, au médecin intervenant dans l'établissement (le médecin coordonnateur dans les EHPAD), au cadre infirmier ou infirmier référent et idéalement à la ressource ayant une expertise en hygiène ainsi qu'au responsable mandaté pour mettre en place DAMRI s'il est différent des professionnels précités pour organiser le premier comité.

Le premier comité est l'occasion de définir et valider collégialement :

1. La composition du comité : membres permanents et membres invités

- Membres permanents : • Directeur ou son représentant • Médecin coordonnateur/médecin responsable • IDE coordinatrice/cadre des santé/IDEC/chef de service pour secteur du handicap • Professionnel ayant une expertise en prévention contrôle de l'infection : EOH/EMH/ressource interne • Professionnel du service qualité - Membres invités : Il s'agit de membres invités selon la ou les thématiques à l'ordre du jour : • Professionnels soignants (IDE/AS/AMP) • Service technique • Service restauration • Service blanchisserie • Service animation • Autres si besoin :
--

1- CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/DGS/2012/11 8 du 15 mars 2012 relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections dans le secteur médico-social 2011/2013

	DAMRI : comité de suivi DAMRI	Version 1 – janvier 2026
---	--	---------------------------------

○ Professionnels libéraux (IDE, médecins, kiné...) le cas échéant ○ Prestataires des services de soins à domicile (SSIAD, SAD, RAD) ○ Prestataires de soins (oxygénothérapie, VNI...) ○ Prestataires extérieurs partenaires (entretien des locaux, blanchisserie, maintenance ...)

2. Le mode de fonctionnement de ce comité :

Les modalités de fonctionnement sont variables et adaptées aux ressources de l'ESMS :

- Rythme et dates prévisionnelles des réunions du comité : *a minima* une fois par an. Deux ou trois réunions par an serait idéal.
- Durée de réunion : idéalement pas plus d'une heure sauf besoin spécifique. Cela optimise l'assiduité aux réunions et la pérennité des réunions.
- Ordre du jour des réunions transmis en amont de la réunion
- Modalités de prise de note et rédaction du compte-rendu
- Réaliser un bilan annuel : nombre de réunions, l'évaluation DAMRI

3. Les objectifs du comité de suivi :

Le comité de suivi a pour objectif de structurer la mise en place de démarche DAMRI et son suivi.

A l'occasion de la première réunion :

- Informer que l'inscription de l'établissement au DAMRI sur le site du CPias BFC : <https://damri.chu-besancon.fr/> a été réalisée
- Présenter à qui les droits utilisateurs ont été donnés pour travailler sur l'outil DAMRI : (lecture, écriture validation et administrateur)
- Présenter ce que recouvre chaque droit utilisateur et les actions possibles selon le droit
- Lancer l'engagement dans la démarche d'auto-évaluation

Ensuite, une fois la démarche débutée, les objectifs de ce comité sont de :

- Présenter les résultats du chapitre 1 en premier et d'autres chapitres le cas échéant
- Valider le plan d'actions d'amélioration du chapitre 1 et autres chapitres le cas échéant
- Définir des modalités de mise en œuvre de chaque action en planifiant les acteurs, le calendrier...
- Présenter et valider les actions et/ou procédures réalisées ou déjà existantes
- Suivre la progression du remplissage du DAMRI
- Arbitrer et suivre les actions à réaliser : formation, procédure
- Actualiser les actions selon contexte épidémiologique, réglementaire, recommandations...